

مَعْلِمَة بُرُومِيُّوس
للديمقراطية وحقوق الإنسان



• ئەنۋە ئەندەخىزىدى
I + A N D E X I Z I D I
INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains

Indice de pérennisation des organisations de la société civile CSOSI 2017

- Maroc -

En partenariat avec :



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

fhi360
THE SCIENCE OF IMPROVING LIVES

ICNL



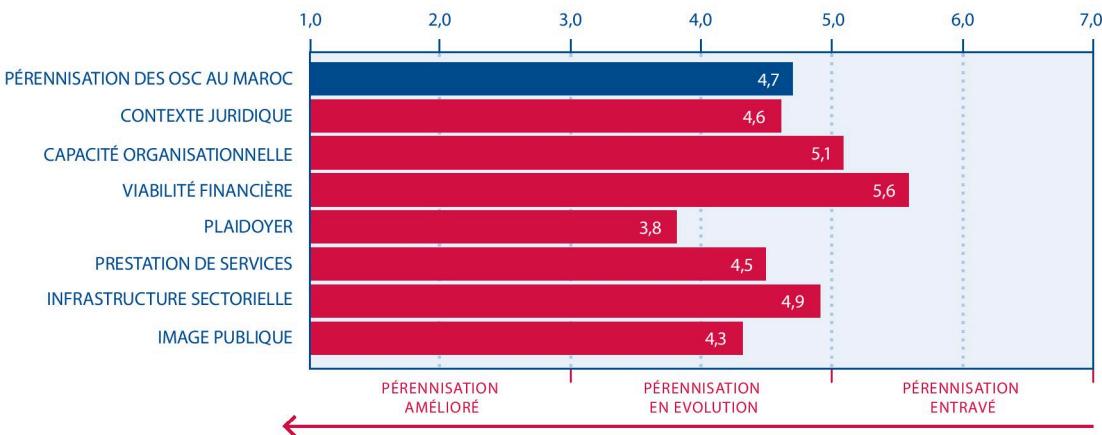
@iprometheusddh

www.prometheus.ma



/institutprometheus

Scores de pérennisation des OSC 2017 pour le Maroc: 4,7



L'agitation sociale qui a vu le jour à la fin de 2016 a perduré jusqu'à la mi-2017 à un niveau inégalé depuis les soulèvements arabes de 2011. Dans la région du Rif et les villes de Jerada et de Zagora plus particulièrement, les manifestants ont réclamé un certain nombre de réformes, notamment une amélioration des opportunités économiques et des conditions de vie, la fin de la corruption officielle, des droits individuels accrus et un plus grand respect de l'environnement. Dans un premier temps, les autorités ont toléré les manifestations, mais à partir de mai et de juin, elles ont arrêté des dizaines d'activistes et de personnes ayant des liens avec l'opposition. Parmi ces derniers, un journaliste et commentateur bien connu a été emprisonné suite à des accusations douteuses portant sur des incitations à manifester.

Des manifestations ont été organisées dans de nombreuses autres villes, dont Casablanca et Rabat, en soutien aux protestations dans le Rif. Certaines OSC ont participé à l'organisation des manifestations ou les ont soutenues. L'Association marocaine des droits humains (AMDH), par exemple, a organisé en face du Parlement des sit-in qui ont été violemment dispersés par la police.

Un nouveau gouvernement a été nommé le 5 avril 2017, après six mois d'obstacles et de difficultés rencontrés pour former une majorité. Suite à ces protestations, le gouvernement a élaboré un plan socioéconomique pour la région orientale visant à relever les défis en matière de développement dans cette région, en particulier dans la province de Jerrada. Le plan comprend des mesures qui répondent aux attentes des habitants en termes d'emploi, d'amélioration des conditions de vie, d'accompagnement des mutations sociales et de préservation de l'environnement.

Entre-temps, les pouvoirs publics ont fait quelques pas en direction de l'application de réformes liées à la décentralisation et à une plus grande participation citoyenne. Ainsi, le ministère de l'intérieur a lancé un programme pour la mise en œuvre d'une stratégie de régionalisation entre 2017 et 2021. La stratégie vise à rendre des pouvoirs et des ressources aux régions et aux autorités locales, notamment aux conseils régionaux. L'article 139 de la Constitution de 2011 déclare que les conseils régionaux, préfectoraux, provinciaux et municipaux doivent préparer des processus de dialogue participatif pour impliquer les citoyens dans la préparation et le suivi des programmes de développement. La loi donne toutefois à chaque entité la liberté de définir ces processus dans ses réglementations intérieures, ce qui crée une diversité disparate de pratiques participatives dans l'ensemble du pays. Le nouveau

gouvernement a également poursuivi les réformes lancées sous le gouvernement précédent, y compris des programmes visant la protection sociale et l'emploi, comme la Stratégie nationale pour l'emploi (2015-2025).

Selon le Haut-Commissariat au plan du Maroc (HCP), la croissance économique a atteint 4 pour cent en 2017, un progrès par rapport au chiffre de 1,2 pour cent en 2016. Bien que la hausse des prix du pétrole et les besoins en matières premières continuent de mettre en péril la stabilité économique, l'économie marocaine a bénéficié de la croissance du secteur agricole et de la progression des exportations industrielles, dynamisées par une demande accrue. En revanche, les OSC n'ont pas vraiment bénéficié de ces développements.

La pérennisation des OSC n'a pas sensiblement changé en 2017, aucun score n'ayant changé dans les dimensions concernant la pérennisation. Les OSC continuent de souffrir d'une mauvaise capacité organisationnelle. Elles dépendent encore essentiellement des financements internationaux et ont des difficultés à attirer des soutiens locaux durables. Les OSC continuent de participer à des activités de plaidoyer et ont connu quelques succès en 2017. L'administration publique, le secteur privé et le public perçoivent différemment les divers types d'OSC : celles qui fournissent des services ou sont alignées sur le gouvernement bénéficient de la couverture médiatique la plus favorable, tandis que les associations consacrées aux droits de l'homme qui remettent en question les politiques de l'État restent menacées.

Au Maroc, le principal statut juridique des OSC est le statut d'association. D'après le ministère de l'Intérieur, environ 130 000 associations étaient enregistrées au Maroc en 2016. Dans une interview de 2017, Moulay Ismail Alaoui, Président du Dialogue national sur la société civile et les nouvelles prérogatives constitutionnelles, qui a pris fin en 2015, estimait qu'il existe actuellement entre 140 000 et 150 000 associations. Les OSC au Maroc œuvrent principalement dans le domaine des services sociaux, du développement durable et de l'appui au secteur professionnel. Il existe très peu d'organisations consacrées aux droits de l'homme. Les régions qui comptent le plus grand nombre d'OSC sont celles de Casablanca-Settat (19 562 associations) et de Souss-Massa (15 879).

1- Contexte Juridique: 4,6



Le contexte juridique au Maroc n'a pas changé de façon significative en 2017. La constitution de 2011 reconnaît le rôle de la société civile et prévoit que celle-ci participe à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. En 2017, les OSC sont encore essentiellement réglementées par le dahir (décret royal) sur le droit de former des associations (no 1-58-376 de 1958), et par le décret d'application du décret sur le droit de former des associations (no 2-04-969 de 2005), qui régit la formation des OSC.

Les OSC doivent officiellement déclarer aux autorités la création de leur organisation. Sur papier, la procédure de déclaration est relativement favorable, mais en pratique elle revient à un système d'autorisation préalable car les autorités doivent effectivement approuver cette déclaration. Une OSC doit soumettre sa déclaration de formation au siège de l'autorité administrative territoriale locale dont elle dépend. Le décret no 2-04-969 prévoit que les OSC doivent recevoir un récépissé signé et daté dans les soixante

jours qui suivent la soumission de cette déclaration dument remplie. Ce récépissé sert de preuve de la création de l'OSC ; il est obligatoire pour effectuer des transactions financières, par exemple la réception de subventions ou d'autres financements. Mais, comme ce fut le cas pendant les années précédentes, certaines OSC n'ont jamais reçu leur récépissé ou il a fallu plus de soixante jours pour qu'il soit délivré. Diverses autorités imposent des obligations variables, comme par exemple le nombre d'exemplaires de la demande ou de ses divers éléments constitutifs. En outre, dans certains cas, les autorités locales demandent aux OSC de fournir des documents supplémentaires qui ne sont pas requis par la loi.

Les OSC dont la mission ou les membres s'opposent aux autorités sont plus susceptibles de subir des restrictions légales ou une application restrictive de la loi. En 2017, les autorités ont harcelé les organisations affiliées à l'opposition politique ou actives dans le domaine des droits de l'homme, dont AMDH. Par exemple, à la fin 2017, les autorités n'avaient toujours pas accepté la déclaration de création de la section de Tanger de l'AMDH. Le 8 juillet, les autorités de Zaouiat Cheikh ont empêché l'AMDH de tenir un symposium public sur les droits de l'homme en bloquant l'accès au centre communautaire où devait se tenir la réunion. Durant l'année, le président de l'association des droits de l'homme Freedom Now est resté en attente de procès, accusé, entre autres, de « menaces à sécurité de l'État » pour avoir encouragé l'adoption d'une application mobile pour le journalisme citoyen qui protégeait la confidentialité des utilisateurs. Les autorités harcèlent également des organisations communautaires qui promeuvent les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) et les mouvements informels souhaitant créer des associations, y compris l'Union des étudiants pour le changement du système éducatif (UECSE).

La loi autorise les OSC à faire des collectes de fonds auprès du public, mais elles doivent toutefois faire une demande de permis supplémentaire. Les OSC peuvent recevoir des financements du gouvernement, d'organisations internationales et de particuliers. Comme pendant les années précédentes, tous les financements internationaux doivent être déclarés au Secrétariat général du gouvernement (SGG) dans les trente jours de leur réception, ainsi que des informations sur les objectifs du projet devant être financé, et l'identité, le pays d'origine et les coordonnées du donateur. Des mesures administratives supplémentaires restreignent l'accès des OSC aux financements. Par exemple, les OSC dans l'ensemble du Maroc rencontrent encore des difficultés lorsqu'elles ouvrent des comptes bancaires. En particulier, la circulaire no 36/G de 2003 émise par le gouverneur de la Banque Al Maghrib, la banque centrale du Maroc, stipule que l'OSC doit soumettre la preuve de son statut juridique à la banque, ainsi que des exemplaires de ses statuts et de son règlement intérieur, le champ de ses activités, les procès-verbaux de ses réunions et les données personnelles des membres chargés de la gérer, avant de pouvoir ouvrir un compte.

Conformément au dahir no 1-58-476, les OSC peuvent faire une demande de statut d'utilité publique pour pouvoir bénéficier de réductions d'impôts et recevoir des fonds publics. La procédure de demande est cependant lourde et oblige les OSC à fournir un grand nombre de documents certifiés. Qui plus est, les autorités peuvent octroyer ce statut selon leur bon vouloir. Seules quelques rares OSC, qui ont en général des relations politiques, ont réussi à obtenir ce statut : la Croix-Rouge Maroc, l'Institut Taher Sebti et l'Association pour la protection de la famille marocaine. Les fédérations sportives autorisées en vertu de l'article 17 de la loi no 06-87 sur l'éducation physique et les sports reçoivent automatiquement le statut d'intérêt public.

Seules les OSC d'intérêt public bénéficient de réductions d'impôt sur le revenu et de taxe à la valeur ajoutée (TVA). Les OSC ont le droit d'encaisser des recettes de la vente de certaines catégories d'aliments.

Si besoin est, les OSC ont recours à des experts en droit du secteur privé ou bien accèdent à des services juridiques par le biais de leur réseau national. De manière générale, on constate un manque d'information et d'expertise juridique à l'échelle locale.

2- Capacité Organisationnelle: 5,1

La capacité organisationnelle des OSC reste généralement inchangée en 2017. L'éventail des capacités dans le secteur reste large, les OSC qui reçoivent des financements étrangers ayant en général des capacités plus poussées que celles qui dépendent de sources de financement locales. Ceci est dû au fait que les donateurs évaluent les capacités techniques et organisationnelles de leurs partenaires et s'assurent qu'ils détiennent des systèmes comptables transparents pour gérer et surveiller les fonds.

Les OSC visent à faire participer les populations cibles en tant que parties prenantes à leurs initiatives et projets. La participation peut prendre des formes diverses, allant du partage d'informations à l'enseignement et à la formation, ou à la prise de décision conjointe.

De nombreuses OSC manquent toujours de stratégies bien définies pour accomplir leurs missions, leurs communications internes sont faibles et leur professionnalisme est insuffisant. Ces obstacles internes continuent d'entraver le fonctionnement des OSC dans l'ensemble du secteur, en créant, par exemple, de la confusion et des désaccords au sujet des plans de l'organisation ou de ses points de vue sur les politiques.

En 2017, certaines OSC, comme l'Association marocaine pour la primauté du droit, ont pris des mesures visant à renforcer leurs pratiques de gouvernance, en insistant par exemple sur la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des fonds, en ajoutant de nouveaux membres aux conseils et au comité exécutif et en créant des comités de gestion. Néanmoins, si l'on en croit les statistiques du HCP, en 2017, dans leur grande majorité, les OSC (plus de 95 pour cent d'entre elles) étaient gérées uniquement par un comité exécutif, et seules trois pour cent disposaient d'un conseil d'administration et d'un comité exécutif. Sur les 1254 OSC interrogées par le HCP, les deux-tiers ont indiqué qu'elles avaient un organigramme officiel définissant clairement les responsabilités. La majorité des OSC ont indiqué avoir des règles de procédure approuvées par assemblée générale et 80 pour cent des OSC tenaient leurs assemblées générales en temps opportun.

Les OSC dépendent en grande partie de financement par projet, ce qui entrave la planification à long terme et l'investissement dans les ressources humaines. Par ailleurs, certains donateurs ne financent pas les salaires ou fonctions d'appui, comme la gestion financière, l'administration ou la formation. Par conséquent, les OSC éprouvent en général des difficultés à garder des employés à plein temps. De nombreuses OSC manquent aussi de personnel technique et administratif qualifié, ce qui affecte leurs activités à tous les niveaux, depuis les communications jusqu'aux capacités programmatiques. Dans tout le secteur, les organisations ont recours à des bénévoles pour appuyer leur travail et leurs activités. Par exemple, l'association Bayti, OSC professionnelle qui lutte contre la



violence à l'encontre des enfants, dispose d'un plan stratégique clair et bien défini et d'un modèle de gestion pour les bénévoles qui valorise leurs contributions à l'association. Mais, étant donné que le Maroc n'a pas de cadre juridique pour le travail bénévole, le statut et les droits des bénévoles des OSC restent donc incertains.

La plupart des OSC ont accès à du matériel de bureau et à la technologie modernes, quoique leur qualité et fréquence d'utilisation varient d'une organisation à l'autre. Certaines utilisent uniquement les e-mails avec leurs partenaires, tandis que d'autres (particulièrement celles qui sont actives dans le plaidoyer) recourent aux médias sociaux pour communiquer sur leurs activités. Par exemple, le Forum des jeunes Marocains utilise les médias sociaux pour le plaidoyer en faveur de politiques touchant les jeunes au Maroc. En général, les OSC peuvent acheter du matériel neuf (ordinateurs, téléphones portables) uniquement lorsqu'il est destiné à certains projets et réglé avec les fonds des donateurs.

3- Viabilité Financière: 5,6



Dans l'ensemble du secteur, la viabilité financière des organisations est généralement restée stable en 2017. Les OSC continuent à éprouver des difficultés à attirer des fonds de donateurs locaux. Les recettes liées aux activités et les contributions des membres constituent une petite partie des budgets et ne suffisent ni à financer les activités des OSC ni à assurer la pérennité de leurs activités.

Certaines OSC reçoivent une portion non négligeable de leur financement de la part du gouvernement. Le montant global du financement public accordé annuellement par les départements ministériels, les établissements et les

entreprises publiques au profit des associations est estimé à 6,423 milliards de MAD (environ 681 millions d'USD), selon le ministre chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile. L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et le ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social sont parmi les plus gros distributeurs de fonds publics au Maroc. Les organismes d'aide sociale reçoivent la majorité des fonds publics. Les appels d'offres publiés par les organismes gouvernementaux concernent souvent des régions particulières, à l'exclusion des OSC situées ailleurs.

Vu les difficultés à obtenir des financements publics et les fonds limités provenant de sources locales, les financements internationaux restent cruciaux pour de nombreuses OSC. Ces financements proviennent généralement de trois sources : l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe, les ambassades étrangères, et les fondations étrangères dont la Fondation Heinrich Böll et la Fondation Friedrich Ebert (FES). L'appui peut être de nature financière, technique ou institutionnel. L'UE, par exemple, soutient directement au moins vingt-sept projets d'OSC sur des thématiques diverses telles que la démocratie, les droits de l'homme, la migration et les questions de genre, avec une enveloppe totale de presque 15,5 millions d'EUR. Les opportunités de financement international reflètent toutefois les priorités des donateurs et ne correspondent pas nécessairement aux besoins locaux. Les OSC dépendent en grande partie de financement international pour des projets particuliers, ce qui limite la pérennisation

de leurs activités en raison d'un manque de financement constant. En outre, les occasions de financement international comportent souvent des exigences complexes que certaines OSC ont du mal à satisfaire.

Partiellement en raison des faiblesses organisationnelles des OSC locales, une proportion importante des financements internationaux réservés aux OSC est absorbée par des entités de coopération et des organes (ou intermédiaires) internationaux. En 2017 par exemple, dans un certain nombre de projets financés par l'UE, Oxfam et l'UNESCO, les donateurs ont sollicité des organisations internationales pour qu'elles servent de maître d'œuvre principal ; ces entités ont ensuite cherché des maîtres d'œuvre secondaires dans la société civile. Cette structure empêche les OSC marocaines de devenir de véritables partenaires ou d'apporter à ces projets leur propre vision ; par contre, elles finissent par fournir des services aux organisations internationales dont les employés absorbent une vaste partie des fonds, et leurs rôles sont souvent cantonnés aux activités de nature administrative comme le suivi des progrès et l'envoi de rappels sur des dates butoirs.

La capacité des OSC à générer des revenus de la vente de produits et de services reste limitée en raison de la faiblesse de leurs capacités organisationnelles. En 2017, le ministère de l'Artisanat, de l'Économie sociale et solidaire, en partenariat avec la Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a commencé à rédiger un avant-projet de loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire qui porte sur la capacité des OSC à former des entreprises sociales. Cet effort était toujours en cours à la fin de l'année.

Rares sont les OSC qui disposent de systèmes comptables. Les petites organisations ont tendance à avoir des systèmes comptables simples leur permettant de contrôler les recettes et les dépenses au moyen d'écritures journalières dans des journaux caisse et des journaux banque. Les OSC qui reçoivent des fonds internationaux tendent à disposer de systèmes de gestion financière plus solides, plus transparents et efficaces car elles doivent respecter les exigences des donateurs, par exemple des audits externes de leurs comptes.

4- Plaidoyer: 3,8

Le plaidoyer des OSC n'a pas changé de façon significative en 2017. Certains réseaux et certaines OSC ont une longue expérience du plaidoyer au niveau national aussi bien que local. Bien qu'il existe des mécanismes officiels par lesquels les OSC peuvent collaborer avec le secteur public, ces mécanismes ne sont pas efficaces. En réalité, l'accès des OSC au processus décisionnel reste donc surtout informel et dépend des réseaux personnels.

Les lois organiques nos 113-14, 112-14, et 111-14, toutes adoptées en 2015, stipulent que les OSC et les particuliers ont le droit de soumettre des pétitions et des motions aux conseils élus. Mais dans les faits, le processus y associé est complexe et les parties prenantes ne sont pas réactives. Par exemple, en 2017, une association qui préfère rester anonyme a effectué le processus pour soumettre une pétition au niveau national, ce qui exige de collecter les signatures et cartes nationales d'identité de 5 000 électeurs inscrits. Ceci est un processus difficile étant donné que les Marocains préfèrent ne pas montrer leur



carte nationale d'identité, quelle qu'en soit la raison. Au bout du compte, cette association a recueilli 5 149 signatures et a effectué toutes les démarches nécessaires pour soumettre sa pétition, mais n'a eu aucune réponse de la part des autorités depuis lors.

Souvent les OSC font du plaidoyer en réponse aux actualités, au lieu d'être guidées par leur plan d'action. Par exemple, au lieu d'élaborer un plan d'action de plaidoyer contre la violence à l'égard des femmes, les OSC ont tendance à attendre un fait divers hautement médiatisé comme le décès d'une femme suite à de la violence basée sur le genre, avant de lancer un débat public et un plaidoyer à ce sujet.

Les manifestations de rue restent un outil important de plaidoyer. Les protestations organisées dans le Rif au début de l'année ont eu un certain impact, y compris le renvoi de trois ministres en raison de manque de progrès sur le plan de développement pour le Rif. Mais au même moment, les autorités ont sévi contre les participants à ces manifestations. À partir du mois de mai, les autorités ont déployé des forces de l'ordre en grand nombre dans la région du Rif et ont procédé à des arrestations de masse. Des manifestants pacifiques ont été détenus, ainsi que des journalistes couvrant les manifestations, et une force excessive et indue a été utilisée dans certains cas. De nombreux manifestants ont été condamnés pour atteinte à la sûreté de l'État dans le cadre des manifestations.

Un nombre croissant d'OSC dont le personnel est jeune et dynamique, mène des activités de plaidoyer en ligne. Des associations créées après les soulèvements de 2011, par exemple, ont mené des campagnes de plaidoyer en ligne ainsi que des campagnes de sensibilisation communautaires ciblant directement les acteurs politiques. Certaines initiatives ont ciblé la communauté internationale. Par exemple, la Fondation Ytto a profité de sa présence sur les médias sociaux pour appuyer des pétitions visant les droits des femmes, surtout celles concernant le bien-être des femmes en zone rurale.

Une activité ressuscite de lobbying en 2017 a été celle appelée « L'article 8 bis ne passera pas ». L'article 8 bis du projet de loi des finances 2017, qui a été approuvé par la Chambre des représentants, puis soumis à la Chambre des conseillers, déclare que les biens du gouvernement central ne peuvent pas être saisis, ce qui signifie que même si un tribunal tranche en faveur d'un particulier, le gouvernement peut infirmer ou ignorer la sentence. Au moyen de communiqués de presse et d'une campagne en ligne avec un hashtag et des photos pétitions, des associations dont notamment Prometheus, ainsi que l'association des barreaux et des partis politiques ont réussi à mener des campagnes sur les réseaux sociaux et dans la rue pour protester contre l'article 8 bis. Avant la fin de 2017, l'article a été exclu de la loi des finances de 2017.

Les lois, y compris les dispositions constitutionnelles, sont souvent appliquées avec lenteur, ce qui fait parfois obstruction aux réformes qui seraient à l'avantage des OSC. À titre d'exemple, l'article 33 de la Constitution de 2011 porte création d'un Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative, mais la Chambre des représentants n'a adopté la loi no 89-15 établissant le Conseil n'a été adoptée qu'en 2017, six ans après l'adoption de la constitution. Qui plus est, la loi no 98-15 stipule que le Conseil ne devient officiel que lorsque son président est nommé et ses membres officiellement désignés. Cela ne s'était pas encore produit à la fin 2017.

Trois ans après son approbation par le Conseil du gouvernement en juillet 2014, la Commission de justice, de législation et des droits de l'homme du Parlement marocain a finalement réexaminé la loi sur l'accès à l'information (projet de loi no 31-13) en décembre 2017, pour des débats et son adoption dans un proche avenir. Cette loi, attendue depuis longtemps, permettra à la société civile de suivre, contrôler et évaluer les politiques publiques. Le service du ministère chargé de la Réforme de l'administration et de la fonction publique, en partenariat

avec l'UNESCO, a tenu en septembre 2017 une réunion sur les droits d'accès à l'information. Pendant la réunion, la société civile a demandé plus de détails sur la catégorie d'information couverte par la loi, ainsi qu'une définition rigoureuse des exceptions, notamment en termes de documents archivés.

Le plaidoyer pour la réforme des lois régissant les OSC n'était pas une priorité en 2017. Un tel plaidoyer se trouve également entravé par le manque de confiance entre les OSC, ainsi que par la concurrence et des soupçons de raisons cachées, généralement politiques.

En 2016, le Conseil économique, social et environnemental a publié un avis comportant des recommandations en vue d'élaborer un statut du bénévole et de le distinguer de celui du volontaire qui reçoit une indemnité, tout en précisant les droits et obligations des bénévoles et volontaires. Mais à la fin de 2017, cette recommandation était restée lettre morte.

5- Prestation de Services: 4,5



La prestation de services des OSC n'a pas sensiblement changé en 2017. Les OSC continuent de jouer un rôle important dans la prestation de services sociaux, notamment pour la santé et l'éducation, et elles ont acquis un savoir-faire dans l'amélioration des conditions de vie au niveau des communautés. En tant que prestataires de service, les OSC offrent des services intégrés, basés dans la communauté, qui sont motivés par l'intérêt général et non par le profit. Leur travail est important, car elles peuvent intervenir là où le gouvernement est peu présent ou absent. Vu le manque de centres de santé en zone rurale, par exemple, les

OSC jouent un rôle clé dans la sensibilisation à la santé de la reproduction, à la planification familiale et aux maladies sexuellement transmissibles. Des associations comme Al Amana proposent également des micro crédits.

En général, les OSC marocaines offrent leurs services au public sans discrimination. Dans certains cas, les services des OSC ciblent certains groupes sociaux comme les femmes, les personnes handicapées, les enfants et les jeunes, ainsi que les migrants. Les OSC ont également recours à des approches basées sur le genre pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Les organisations d'assistance mutuelle offrent des services uniquement à leurs membres.

De nombreuses OSC actives dans la santé, l'agriculture et les infrastructures se concentrent dans les zones rurales et leurs domaines d'expertise s'élargissent et se diversifient, surtout lorsqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté et la discrimination à l'encontre des pauvres. Des OSC, comme l'Heure joyeuse, travaillent directement sur les causes de la pauvreté et luttent contre l'exclusion sociale et professionnelle, autour de deux pôles : éducation et santé.

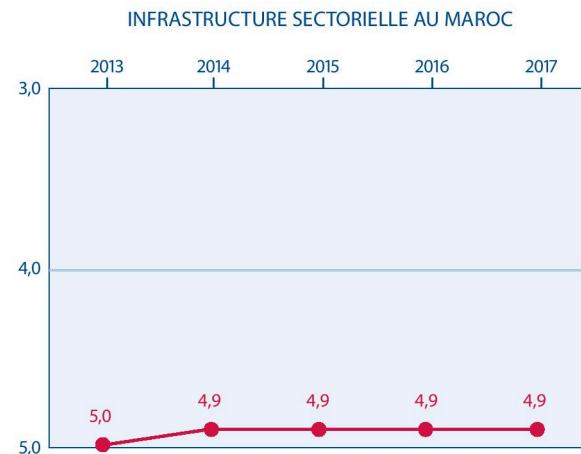
Quoique la loi autorise les OSC à entreprendre des activités commerciales annexes ou à offrir des services au prix du marché en réinvestissant leurs bénéfices dans des activités à but non lucratif, la plupart des services des

OSC sont fournis gratuitement. Seul un petit nombre d'OSC, comme l'Association Tanmia.ma de micro crédits, sont devenues auto-suffisantes grâce à la fourniture de services et de produits.

Le gouvernement national reconnaît le rôle joué par les OSC dans la prestation de services sociaux en zone rurale. Les OSC sont considérées comme des acteurs clés et des partenaires de choix par les autorités rurales, en partie parce qu'elles utilisent des approches souples et participatives. Les financements publics pour les services sociaux proviennent, directement ou indirectement, d'une multitude d'acteurs institutionnels notamment le ministère de la Solidarité, l'Entraide nationale, l'INDH, la fondation Mohamed V pour la solidarité, l'Agence de développement social et les collectivités territoriales. Pourtant, le rôle des OSC et leur relation avec le gouvernement restent controversés ; certains disent que la société civile ne devrait pas se substituer au gouvernement, mais plutôt réclamer que le gouvernement assume ses responsabilités.

6- Infrastructure Sectorielle: 4,9

L'infrastructure qui soutient le secteur n'a pas beaucoup changé en 2017. Les organisations de soutien intermédiaires (OSI) et les centres de ressource offrent des prestations de services diverses : distribution de subventions, plaidoyer, formation et services conseils. Parmi les OSI, figurent Espace associatif (EA), Forum des alternatives Maroc (FMAS), Carrefour Associatif, et l'Association Tanmia.ma. Monasso.ma fournit une base de données aux OSC et offre aussi des formations à ses membres. Quelques OSI et centres de ressources fonctionnent à l'échelle nationale, y compris Tanmia.ma, mais elles sont principalement actives dans les zones urbaines.



En partie en raison de la concurrence pour les financements, les OSC partagent rarement les informations entre elles. Toutefois, un nombre croissant d'OSC travaillent au sein de réseaux locaux qui se spécialisent dans le développement, l'environnement, les femmes et la jeunesse. Par exemple, le réseau Anaruz comprend une cinquantaine de centres d'écoute qui s'adressent à la violence basée sur le genre et des droits des femmes. D'autres coalitions comprennent le Printemps de la dignité et la Coalition marocaine pour la justice climatique.

Les fondations marocaines sont peu nombreuses. Certaines, comme la Fondation Bouaabid, ont un statut d'utilité publique. Ces fondations fournissent des subventions d'amorçage à des OSC locales en fonction de leur domaine d'intervention thématique. Par exemple, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger offre de petites subventions aux OSC qui cherchent à renforcer les droits socioéconomiques des Marocains à l'étranger.

Quoique les formations « à la carte » existent en petit nombre, les OSC ont toujours un accès insuffisant à de la formation spécialisée. En général, les formations sont offertes en langue étrangère ou en arabe, et un nombre encore plus restreint en amazigh, et elles ont tendances à recourir à un amalgame d'experts marocains et étrangers. Parmi les organisations qui ont financé des formations en 2017 figurent des donateurs comme le Programme de petites initiatives pour les organisations de la société civile d'Afrique du Nord (PPI-OSCAN), des organisations étrangères à

but non lucratif comme l'International Republican Institute, des organismes consultatifs marocains comme le Conseil national des droits de l'homme, et des OSC comme l'EA. Le ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile invite également les OSC à participer à des formations thématiques ciblées dans des domaines liés à la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques. En 2017, le ministère a annoncé le lancement d'une plateforme internet proposant des formations en ligne aux OSC dans le domaine de la démocratie participative.

7- Image Publique: 4,3



L'image des OSC dans l'opinion publique n'a pas changé en 2016. La couverture médiatique des OSC par les médias sous contrôle de l'État, comme la chaîne de télévision Al Oula, est mitigée. D'un côté, les OSC qui s'alignent sur les prises de position du gouvernement ou des institutions comme INDH reçoivent une couverture largement positive, tandis que la situation est différente pour les OSC qui se consacrent aux droits de l'homme. Par exemple, l'AMDH est fréquemment accusée de représenter des positions radicales. Les groupes de plaidoyer ont tendance à recevoir davantage de couverture médiatique que les groupes qui fournissent

des services. Les journalistes de la presse électronique, qui sont souvent mieux informés sur les questions importantes pour les OSC, sont devenus des points de contact clés pour les OSC et les principaux défenseurs de leurs causes.

Les OSC jouissent d'une image particulièrement positive dans la population des zones rurales et péri-urbaines où elles offrent des services sociaux essentiels. La plupart des bénéficiaires apprécient la qualité du travail des OSC et leur souplesse. Les perceptions sont plus mitigées dans les zones urbaines car le public se méfie des motivations des OSC qui font du plaidoyer.

Les décideurs ont également des perceptions mitigées des OSC. D'une part, les décideurs qui s'expriment dans de grands forums font souvent l'éloge du travail des OSC qui appuient le développement social et promeuvent les valeurs de civisme, démocratie et droits de l'homme. En outre, les autorités ont déclaré être favorables à la formation de partenariats avec les OSC, comme décrit dans la circulaire no 07/2003 du chef du gouvernement concernant les partenariats entre le gouvernement et OSC. En 2017, le ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile a créé un prix récompensant les OSC et a remis des prix à l'Association de développement rural et à l'Association Timssal pour le développement durable. Les personnes affiliées au gouvernement voient les OSC associées à l'INDH en particulier d'un œil favorable.

Par contre, certains responsables gouvernementaux ont déclaré ou insinué que les OSC recevaient des financements internationaux pour se mettre au service d'intérêts étrangers. Ceci peut expliquer la publication au mois de mars d'une note du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAEC) dans laquelle il est demandé à « toutes les missions diplomatiques et consulaires, aux bureaux des organisations internationales et

MAROC

Capitale: Rabat
Population: 33.986.655
PIB par habitant (PPA): 8.600 \$
Indice de Développement Humain: Moyen (0,667)
La liberté dans le Monde: Partiellement Libre (41/100)

régionales et aux agences de développement d'entrer en contact avec le MAEC et de le consulter avant toute interaction, accord ou financement lié à des agences gouvernementales, des institutions publiques ou des organisations non gouvernementales au Maroc». À part l'indignation générale des OSC causée par cette note, aucune démarche officielle ne semble avoir été entreprise dans ce sens au cours de l'année, et rien n'indique que les instances ont obéi à l'exigence du MAEC. La note n'a donc eu guère d'effet sur le travail des OSC en 2017.

Le secteur privé accroît progressivement ses partenariats avec les OSC. Par exemple, le Groupe OCP a lancé la Fondation OCP pour soutenir des programmes communautaires centrés sur le développement humain en coordination avec les OSC locales. En 2017, ces activités ont inclus des caravanes agricoles pour améliorer les revenus et conditions de vie des petits agriculteurs au Maroc.

Les donateurs encouragent les OSC à développer leurs stratégies de communication et à élargir les réseaux avec lesquels elles partagent leurs travaux, au lieu d'envoyer leurs rapports uniquement à leurs partenaires et à leurs donateurs. Les OSC comme le Forum des jeunes leaders et d'autres organisations centrées sur la jeunesse s'appuient particulièrement sur les outils des médias sociaux pour atteindre un public plus large.

En nombre croissant, les OSC ont publié leur rapport annuel en 2017 mais cette pratique se limite encore généralement aux fondations bien financées, comme par exemple la Fondation Lalla Salma, ou des OSC internationales qui ont des sections comme CARE Maroc. Les OSC n'ont pas de codes d'éthique.